l'ain Conseil général	**AGENDA 21 du Département de l'Ain**	inddigo AlternConsult
2ème série de réunions territoriales		
Lieu : Ambérieu-en-Bugey	**Date : 28/02/2012**	

OBJET DE LA CONCERTATION

Dans un premier temps, le contexte de la démarche et les objectifs de la réunion ont été présentés en plénière aux participants. Il a notamment été rappelé que le Conseil général a validé les enjeux prioritaires d'intervention, suite aux débats des huit premières séries de concertation.

Dans un second temps, les participants se sont répartis dans 5 ateliers de travail (Aménagement du territoire, Environnement, Energie, Développement économique, Cohésion sociale) afin d'identifier les actions concrètes à mettre en place, sur la base des enjeux retenus. Le but est d'aboutir à un Agenda 21 opérationnel selon deux procédés :

- L'amélioration des politiques existantes
- L'identification de nouvelles pistes d'actions

Suite au travail en atelier, les participants se sont retrouvés en plénière pour **prendre connaissance** des actions proposées **par tous les groupes**.

NOMBRE DE PERSONNES MOBILISÉES

Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	**TOTAL**
9	9	11	8	8	45

ATELIER 1 : COMMENT AMENAGER DURABLEMENT LE DEPARTEMENT ? QUELLE GOUVERNANCE POUR MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX ?

Urbanisme et logements

Le développement d'une stratégie d'aménagement du territoire partagée sur la maîtrise de la périurbanisation, sur l'articulation avec les moyens de transports en commun et sur l'optimisation du foncier en s'appuyant sur les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les collectivités locales.

- Assurer la limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme.
- Veiller à densifier les opérations de construction notamment dans les cœurs de village.
- Préserver les terres arables.

La mixité fonctionnelle / L'adéquation spatiale entre les besoins de la population et l'offre d'équipements, de services, d'emplois et de logements.

- Rassembler les équipements pour réduire la mobilité globale.
- Maintenir le dernier commerce (multiple rural) dans les villages en contractualisant les conditions avec les collectivités.
- Développer les logements à proximité des transports publics.
- Inciter à redéployer les zones d'emplois pour équilibrer les territoires.

L'accès au logement des ménages les plus défavorisés.

- Adapter le profil des logements aux besoins des populations, diversifier les types de logements.
- Favoriser le développement d'opération de construction de logements à moindre coût pour répondre à la demande très sociale.
- Favoriser l'utilisation des matériaux locaux (filière bois) pour diminuer le coût de construction.
- Construire de nouveaux logements dont les charges et loyers sont les plus faibles possibles.
- Réintroduire de la mobilité dans le parc social pour maintenir la mixité sociale.
- Accompagner les bailleurs dans la stratégie foncière des collectivités à finalité de construction de logements.

La prise en compte des enjeux environnementaux dans les aménagements fonciers.

Mobilités et déplacements

Le passage d'une politique de gestion de la voirie à une politique globale partagée de déplacements, tous modes, intra et supra départementale.

- Inciter les automobilistes à limiter leurs déplacements à des points d'arrêt de transports publics.
- Dégager les bus du flux des véhicules individuels, aménager des priorités et des voies dédiées pour donner un avantage temps aux transports en commun (vitesse commerciale).
- Négocier avec la région et la SNCF pour ne pas remplacer les trains par des cars (moins confortables et moins rapides).
- Renforcer la communication sur les lignes et les horaires (site internet et aux points d'arrêt).
- Développer la desserte bus des zones importantes d'emplois (ex : PIPA).
- Aménager des parkings-relais aux entrées d'autoroutes.
- Sécuriser les trajets cyclables dédiés.
- Inciter à la mise en place de schémas intercommunaux des voies cyclables pour prioriser les investissements.

Le développement de la multimodalité et de l'intermodalité.

- Faire coïncider les horaires des autres modes de déplacements avec les trains, instaurer le cadencement.
- Instaurer un tarif unique par trajet pris avec des modes successifs différents.
- Développer le transport à la demande à des échelles intercommunales pour capter les besoins de déplacements et les amener vers les gares.

L'augmentation de la part du fret ferroviaire et fluvial dans le transport de marchandises.

- Contribuer aux projets de plates-formes.

Le développement des alternatives au tout-automobile.

- Inciter à l'organisation des pédibus.
- Favoriser la recréation des internats dans les collèges et les lycées.

L'optimisation de l'aménagement numérique du territoire.

- Développer une information sur la prestation du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain quand la fibre est installée.
- Favoriser la desserte des zones d'activités pour répondre à la demande des entreprises.
- Eviter les doubles rangées de poteaux pour la desserte aérienne.
- Permettre de poser les poteaux de desserte le long des routes départementales.

Coopération locale, gouvernance, citoyenneté

Assurer La cohérence entre découpages institutionnels et bassins de vie.

L'amplification des démarches territoriales de développement durable et leur articulation.

Le renforcement de la gouvernance des projets au travers du développement des instances participatives, la mobilisation plus forte des acteurs du territoire.

- La sensibilisation des habitants de l'Ain aux questions énergétiques et climatiques et leur accompagnement vers des changements de comportement.
- Le développement d'actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.
- L'implication du Conseil général des jeunes dans la démarche d'Agenda 21.

Le renforcement de la coopération transfrontalière et transdépartementale au travers d'une politique affirmée du Département et de projets répondant à des enjeux communs.

Le développement de la réflexion sur la place du pôle urbain de Bourg-en-Bresse.

ATELIER 2 : COMMENT PRESERVER NOS RESSOURCES ?

Environnement, cadre de vie

La préservation des ressources en eau.

- La préservation de la qualité des eaux superficielles et des nappes souterraines.
  - Encourager-soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, et favoriser une agriculture de proximité.
  - Inciter à une évolution des pratiques agricoles n'utilisant plus d'herbicides.
  - Limiter l'utilisation des phytosanitaires chez les particuliers et les services espaces verts des collectivités : information-communication auprès de la population = tendre vers le 0 pesticides, y compris au niveau du service des routes du Conseil général.
  - Aider plus à l'installation d'agriculteurs Bio.
  - Rester vigilant sur les forages d'hydrocarbures, conventionnels ou non.
- La gestion globale et concertée des ressources en eau et la maîtrise des consommations :
  - Poursuivre la sensibilisation sur les économies d'eau.
  - Incitation à la récupération d'eau.
  - Protéger les zones de captages pour les générations futures.
- La poursuite des efforts d'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs :
  - Favoriser les systèmes extensifs d'épuration.

La protection des milieux, des paysages et de la biodiversité

- La protection et la valorisation des milieux naturels tant ordinaires que remarquables, la préservation des continuités écologiques :
  - Mettre en place un PNR pour la Dombes et une RNR sur la basse rivière de l'Ain.
  - Préserver des zones humides.
  - Valoriser les milieux et les espaces naturels, les faire connaître à la population (cf. les voies vertes).
  - Sensibiliser des jeunes générations. Communiquer dans le journal de l'Ain pour les jeunes.
- La lutte contre les espèces invasives.
  - Développer les recherches, les études, les retours d'expérience dans le domaine des espèces invasives.
  - Information-communication sur les invasifs (guide de bonnes pratiques).
- Le développement de politiques publiques préservant et valorisant le patrimoine paysager.
  - Préserver les haies, les bosquets… réimplanter des haies favorables à la biodiversité (oiseaux).

Optimiser la gestion des déchets.

- La réduction à la source de la quantité de déchets produits, l'amélioration de leur valorisation et l'évolution des emballages. Le développement des ressourceries et des démarches de réemploi et réutilisation.
    - Développer les ressourceries et des démarches de réemploi et réutilisation.
    - Faire évoluer les modes de consommation.
    - Poursuivre le soutien aux démarches de compostage individuel.
    - Faire savoir les bonnes expériences : essaimer les bonnes pratiques (collège St-Pierre).
    - Généraliser la tarification incitative.
- L'amélioration des dispositifs de stockage et de valorisation des déchets inertes du BTP.
- La révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

ATELIER 3 : COMMENT RELEVER LES DEFIS ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE ?

L'amélioration de la performance énergétique des logements, en agissant prioritairement auprès des ménages en situation de précarité énergétique

- Attribuer des aides en fonction de la performance énergétique.
- Valider un projet de réhabilitation-construction neuve selon un cahier des charges établi par un organisme indépendant.
- Etre moteur en tant que récolteurs de Certificats d'Economie d'Energie en liaison avec les organismes assurant la collecte.
- Faire des appels à projet sur des opérations exemplaires-pilotes répartis sur le territoire en porte ouverte.
- Se lancer dans la construction de « Maisons énergie », maison éco-construite multi-usage « Made in Ain » intégrant tous les axes du développement durable.
- Informer et accompagner les syndicats de propriétés via le « Point Info Energie ».
- Missionner des « ambassadeurs énergie » pour éduquer à l'utilisation, diagnostiquer et inciter à la réalisation de travaux.
- Créer un référentiel des coûts, des démarches et techniques, de retours d'expérience via des organismes indépendants rattachés au Conseil général.
- Agir de manière coercitive sur les loyers perçus par les propriétaires qui ne réalisent pas de travaux (via les impôts locaux ?).

Le développement des énergies locales renouvelables pour réduire l'impact carbone et la vulnérabilité du territoire au risque de surenchérissement des énergies fossiles

- Etre acteur d'une dynamique de développement des énergies renouvelables (ENR) locales (biogaz, Eolienne domestique, biomasse énergétique, etc.).
- Appuyer des expérimentations décentralisées de production d'énergies (biogaz).
- Subventionner des études sur les potentiels locaux de production d'énergie.
- Mettre en perspective les différentes études déjà disponibles pour étudier une rentabilité ou une performance.
- Aider financièrement les collectes mutualisées de déjections pour avoir un effet d'échelle (économiquement viable) pour produire du biogaz.
- Etre un Département à Energie Positive.
- Etre moteur/Inciter dans l'évolution des règles d'urbanisme (ex. pente des toitures) freinant l'intégration des ENR.
- Financer des organismes (type Agence d'urbanisme) qui auraient un droit de regard et de suivi sur les Plans Locaux d'Urbanisme.
- Aider dans la refonte de la gestion du réseau électrique du fait d'une production délocalisée.
- Etre exemplaire dans l'installation d'ENR sur le patrimoine tout en conservant un mix énergétique.

L'adaptation des milieux, territoires et activités économiques aux évolutions climatiques

- Conseiller à l'accompagnement au changement (Activités agricoles/sylvicoles)
- Etre précurseur pour la prise en compte du confort thermique en toute saison corrélée aux règles d'urbanisme.
- Inciter à revégétaliser et réintroduire l'eau en Ville (ex. fontaines).
- Reboiser les abords des rivières et le développement de bassins tampons (achats de terrain).

ATELIER 4 : QUEL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE POUR L'AIN ?

Développement économique et emplois

Le maintien de la diversité du tissu économique sur l'ensemble du département / Conforter les entreprises locales.

- Désenclaver le Bugey pour soutenir les activités des entreprises et pour les usagers en privilégiant les transports en commun et la multimodalité (covoiturage, location de voitures…). Idem pour le Nord Isère, dont beaucoup d'actifs travaillent dans l'Ain.
- Faire en sorte que les entreprises s'installent au plus près des habitants (SCoT).
- Faire changer les mentalités (aujourd'hui : bus qui roulent à vide).
- S'assurer que les entreprises restent sur le territoire après le versement des subventions.
- Réutiliser / Réhabiliter les bâtiments industriels et commerciaux qui sont vides.
- Mettre en relation offre et demande de télétravail.
- Développer des télécentres, espaces de co-working, en faisant en sorte que les télétravailleurs s'approprient les lieux.

La poursuite des efforts d'innovation et la recherche de synergies entre filières / Le renforcement des liens entreprises/universités/formations continues.

- Promouvoir les filières existantes sur le département et les secteurs qui recrutent.
- Favoriser les synergies/complémentarités entre centres de formations (initiales et continues).

Le développement de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction (bois, argile, terre, paille…) et de la formation à leur mise en œuvre et à la performance énergétique.

- Continuer l'implication du département dans la filière bois.
- Diffuser les bonnes pratiques existantes sur l'utilisation de ces matériaux.
- Privilégier une exploitation raisonnée de ces matériaux.
- Mettre en place un crédit pour avancer le surcoût de construction, qui sera remboursé par la suite par les économies d'énergie.
- Utiliser ces matériaux dans la construction des bâtiments du Conseil général et inciter les collectivités locales à faire de même.

L'affirmation de la notoriété du territoire, de ses atouts, de ses entreprises.

- Préserver le cadre de vie, facteur d'attractivité.

Le développement du tourisme durable dans sa diversité (sportif, vert, culturel, historique, gastronomique…).

- cf. 4ème schéma départemental du tourisme, en cours d'élaboration.
- Développer les voies cyclables (cf. Via-Rhôna).

Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la faire reconnaitre comme enjeu économique à part entière.

- cf. schéma de développement économique.
- Favoriser les circuits courts (agricoles, forestiers…).
- Développer des Systèmes d'échanges locaux (SEL) et les monnaies locales, pour favoriser la vie économique locale et renforcer le lien social.

Le développement d'une économie plus soucieuse de l'environnement et de la qualité de vie.

Agriculture et forêt

Le développement de la commercialisation locale des produits agricoles et forestiers / Le soutien des circuits courts.

- Appliquer le système des monnaies locales aux Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP).
- Soutenir les AMAP en les aidant à trouver des locaux, par exemple en prêtant des locaux (beaucoup de difficultés juridiques à relever).
- Développer les systèmes de paniers pré-commandés.
- Développer des points relais pour les AMAP.
- Développer les commerces de producteurs.

La modification des pratiques agricoles pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions : eau, air, sols, habitats écologiques…

- Favoriser le développement des productions biologiques.
- Subventionner les analyses de sols pour éviter le surdosage de nitrates.
- Favoriser l'accès collectif aux terres agricoles - Encourager à la création de terrains collectifs (à voir avec les bailleurs sociaux).

La maitrise foncière, le maintien des surfaces agricoles et la préservation de la fonctionnalité des exploitations.

- Favoriser la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP).
- Former les élus à utiliser les différents outils de maitrise foncière.
- Favoriser la reprise/transmission d'exploitations agricoles.
- Peser dans les orientations des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Le développement de nouvelles pistes de valorisation de la forêt en bois de construction et en bois énergie.

- cf. Livre Blanc de la filière bois (regroupement de parcelles forestières,…).

ATELIER 5 : COMMENT RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE ET LES SOLIDARITES ?

Vie associative, sportive, culturelle

Dynamiser et revaloriser le bénévolat / Favoriser le passage du citoyen-consommateur au citoyen-acteur.

- Donner plus d'informations sur les associations : leurs objets, leurs besoins…
- Donner plus d'information sur la fonction de bénévole, pour rassurer et valoriser.
- Organiser des bourses du bénévolat.
- Valoriser les compétences acquises dans le cadre du bénévolat – Mais comment de la part du Conseil général ?

Le maintien des dynamiques sportives, culturelles (i.e patrimoine) et associatives dans une logique d'accès au plus grand nombre dans un contexte de stagnation voire de diminution des budgets départementaux alloués à ces politiques, mais d'accroissement démographique soutenu.

- Compenser la diminution des crédits alloués par le ministère de la jeunesse et des sports.
- Faciliter l'accès à la formation type BAFA.
- Aider à valoriser le patrimoine local : création d'évènements, recherches historiques…
- Créer un jeu de découverte du patrimoine départemental.
- Actualiser l'inventaire historique du patrimoine des cantons.

La poursuite et l'amplification des efforts de démocratisation du sport et de la culture par le renforcement des actions en direction des publics dits « spécifiques » ou défavorisés.

La mise en réseau des acteurs et la mutualisation de certains équipements ; l'amélioration du maillage territorial des actions, notamment en soutenant les territoires pour développer une offre culturelle (une saison culturelle) sur tout le département.

Structurer le territoire en matière d'accès à la lecture (savoirs, informations, culture, loisirs) et aux ressources développées par les nouvelles technologies.

- Poursuivre les actions en faveur de la lecture.
- Poursuivre le soutien à la bibliothèque sonore.

Education et formation

La nécessité de maintenir des services éducatifs de qualité, dans un contexte de croissance démographique et d'augmentation des effectifs.

- Etendre les bourses aux élèves de 6 et 5ème.
- Poursuivre les opérations de rénovation des collèges, y compris celui d'Ambérieu.
- Maintenir des établissements « à taille humaine » (type 600 élèves).

La capacité des collectivités à mettre réellement en place des politiques éducatives à l'égard des jeunes.

- Soutenir les associations, les clubs…
- Permettre de découvrir des activités dans le cadre des contrats éducatifs locaux.

L'intégration de démarches de développement durable dans les collèges du département / Sensibiliser les jeunes au développement durable.

- Soutenir les actions de sensibilisation au sein des collèges et du primaire (soutien aux communes).
- Mettre en réseau, initier une dynamique collective entre plusieurs établissements.
- Développer les livres numériques scolaires pour limiter les impressions.

Solidarités et cohésion sociale

L'accès aux soins et aux pôles de services.

- Développer le Transport à la Demande sur les intercommunalités.
- Mettre en place un Comité technique local pouvant alerter sur des besoins récurrents, au moins pour les plus jeunes, dans un objectif de coordination.
- Donner plus d'informations sur les dispositifs existants.
- Répartir de manière égale l'offre de soin sur le département.
- Créer une cellule de démarchage des facs (lobbying) pour faire connaitre le département et les facilités offertes aux futurs médecins, dentistes…
- Aider à l'implantation de dentistes en centre-ville (coût important des équipements).

La lutte contre la précarisation, et les problèmes sociaux, de certains habitants et zones du territoire / La réduction des inégalités croissantes.

- Orienter les jeunes vers les formations et métiers porteurs.
- Aider à la mobilité ou à l'accès aux logements ponctuels pour faciliter l'accès à un lieu de stage, d'emploi…
- Informer sur les droits du travail auprès des collégiens.
- Promouvoir l'économie solidaire : aider les projets locaux d'épicerie solidaire, les ressourceries, les brigades vertes…
- Faire un Forum sur les outils de solidarités à destination des élus et professionnels, à l'image des Forums des métiers.
- Aider à la reprise des entreprises par des entrepreneurs locaux pour maintenir le capital et les outils de production sur les territoires.
- Aider davantage les missions locales pour accomplir leurs missions.
- Sensibiliser à l'évaluation de l'ESS, identifier une méthodologie d'évaluation, prendre en considération les évitements de coûts (les externalités positives).

Le renforcement de l'action auprès des publics en situation de handicap : valorisation des droits, accès à l'emploi, accessibilité des bâtiments et des logements, insertion par l'école, la culture, le sport, le travail.

- Solliciter les entreprises pour créer un club de parrainage émanant des entreprises, pour accompagner les personnes en situation de handicap.
- Solliciter aussi des clubs de retraités.
- Renforcer la mixité sociale dans les centres-villes/bourgs en renforçant les actions d'accessibilité aux logements sociaux, y compris pour les jeunes (logements de petite surface).

Le renforcement et la coordination des dispositifs de soutien à domicile pour assurer l'accompagnement d'un nombre croissant de personnes dépendantes.

- Fluidifier les dispositifs pour pouvoir répondre aux situations d'urgence. Faire des avances de fonds pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile.
- Mieux faire connaitre les Centres Locaux d'Information et de Coordination auprès du public.

La structuration de réseaux d'acteurs intervenant dans le domaine de l'action sociale, autour d'actions innovantes / Mutualisation des moyens / Observatoire partagé.

- Développer les « accorderies », les SEL… (valoriser la valeur d'usage plus que la propriété). Accompagner les projets, la mise en réseau…